



chantage a une succession et vente de la maison

Par lefortier veronique, le 04/09/2009 à 16:06

bonjour Maitres,

Avant toute chose je dois vous expliquer la situation de ma famille et c'est assez compliqué : Mes parents n'étant pas marié au décès de mon père en 2004 j'ai hérite de 50% de sa maison succession terminée. en février 2009 ma mère est décède a son tour seulement nous sommes 9 héritiers mais dans ces 9 il y a des demi parts puisque ce sont deux neveux qui hérite la part de leur mère décédée en juillet 2008. seulement un de mes neveu a fuit la france car il avait des dettes aux impôts et il est parti en belgique selon les dire et je crois que ce ont des heritiers de 2eme categorie?. et il nous manque sa signature a lui seul pour la vente de la maison peut on vendre sans cette signature? Tous les autres ont donnés leur accord pour la vente de cette maison. Sommes nous oblgés d'attendre cette signature vu qu'ils ne possèdent qu la moitié de la maison?

d'autre par mon demi neveu qui vit dans le 77m'a annoncé le 19 aout 2009 par telephone "si tu partage lapart de ton pere avec la famille je recherai mon frere sinon tu attendras hors jai une sainte horreur du chantage et je me permet de vous poser toute ces questions afin d'avoir une réponse ar je ne sais plus quoi faire

en vous remrciant de bien vouloir me donner une aide veronique lefortier